

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 janvier 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixantième année

**Lettres identiques datées du 11 janvier 2005,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une liste récapitulative des violations et des agressions qu'Israël a commises contre le Liban entre le 26 et le 30 décembre 2004 inclus (voir annexe).

Ces graves violations s'inscrivent dans la série d'agressions provocatrices qu'Israël ne cesse de commettre contre le territoire libanais – sur terre, sur mer et dans les airs – et qui vont à l'encontre des principes du droit international, des résolutions des instances internationales et des appels répétés de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il y soit mis fin.

Compte tenu de ces violations et de l'aggravation des menaces israéliennes contre l'État, le territoire et le peuple libanais, le Liban s'en remet à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle dissuade et empêche Israël de se livrer à ces actes lourds de danger qui compromettent la paix et la sécurité internationales. Le Liban tient Israël pleinement responsable de toutes conséquences que ces actes pourraient avoir.

J'appelle votre attention sur la gravité des conséquences qui pourraient découler des actes en question et vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente plainte et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Sami **Kronfol**



**Annexe aux lettres identiques datées du 11 janvier 2005,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 26 décembre 2004, de 9 h 45 à 11 h 45, un avion sans pilote israélien a violé l'espace aérien libanais à moyenne altitude. Il est entré par la mer à la hauteur de Tyr, a volé en direction de Beyrouth puis a tournoyé au-dessus de Saïda et de Tyr.

Le 27 décembre 2004, de 9 h 59 à 13 h 15, un avion sans pilote israélien a violé l'espace aérien libanais à moyenne altitude. Il est entré par la mer à la hauteur de Tyr puis a tournoyé au-dessus de Saïda et de Tyr.

Le 27 décembre 2004, de 10 h 25 à 13 h 15, un avion sans pilote israélien a violé l'espace aérien libanais à moyenne altitude. Il est entré par la mer à la hauteur de Tyr puis a tournoyé au-dessus de Saïda et de Tyr.

Le 30 décembre 2004, de 11 h 19 à 12 h 2, trois avions de combat israéliens ont violé l'espace aérien libanais à différentes altitudes. Ils sont entrés par la mer à la hauteur de Jbeil, ont fait route en direction de Baalbek et Chekaa puis ont tournoyé au-dessus de Jbeil, Tripoli et Baalbek.
